



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2016-539
ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET L'IMPOSITION DES TAUX
DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017 »

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue le 13 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé «*Règlement no 2016-539 adoptant les prévisions budgétaires et l'imposition des taux des taxes et compensations pour l'année 2017* ».

Ce règlement expose le budget 2017 et fixe les taux de taxation et les compensations pour l'année 2017.

Le règlement peut être consulté à la Mairie au 245, chemin Picard, Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et prendra effet le 1^{er} janvier 2017.

Fait à Shefford, ce 15 décembre 2016.

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière